

Par courriel seulement

Le 22 avril 2021

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
frchette.yves@hydroquebec.com

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2018-051 relative à la construction d'une nouvelle section à 120 kV et au remplacement d'un transformateur à 230-120 kV au poste de la Chaudière
Votre dossier : R-4023-2017
Notre dossier : R054813 YF

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2018-051 rendue le 7 mai 2018, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant la construction d'une nouvelle section à 120 kV et au remplacement d'un transformateur à 230-120 kV au poste de la Chaudière qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échancier.

Rappel des faits

Le 14 décembre 2017, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*¹ (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation pour construire une nouvelle section à 120 kV et remplacer un transformateur à 230-120 kV au poste de la Chaudière (« le Projet »).

Le Projet vise à assurer la pérennité du poste de la Chaudière à 230-120-69 kV et s'inscrit dans la catégorie d'investissement « maintien des actifs ».

Le coût total initial du Projet s'élevait à 47,4 M\$, avec des mises en service prévues s'échelonnant de juin 2020 à juillet 2021.

Dans sa décision D-2018-051, page 17, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

« La Régie de l'énergie :

AUTORISE le Transporteur à réaliser le projet relatif à la construction d'une nouvelle section à 120 kV et au remplacement d'un transformateur à 230-120 kV au poste de la Chaudière, tel que décrit par le Transporteur;

DEMANDE au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet; »

Dans cette même décision, la Régie mentionnait précédemment ce qui suit :

« [58] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15% et s'il obtient l'autorisation du conseil d'administration à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite être informée sans délai, dans le cadre des suivis administratifs des projets de plus de 25 M\$. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 47,4 M\$ autorisé initialement.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

En décembre 2020, la direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 11,2 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 58,6 M\$. Sa mise en service finale est maintenant prévue pour le mois de septembre 2021.

Explication des écarts

La hausse du coût du projet découle principalement des conditions défavorables du marché de la construction et de la complexité des travaux.

Les principaux écarts, totalisant 11,2 M\$, proviennent des éléments suivants :

- Octroi défavorable des contrats de construction pour les travaux entrepreneurs ;
- Travaux civils plus complexes que prévu (drainage du poste, chemin d'accès à la nouvelle section et déplacement d'aqueduc) ;
- Nouvelle estimation des coûts à la hausse pour les travaux liés aux câbles souterrains 230 et 120 kV ;
- Mise en place de mesures sanitaires en raison de la COVID-19.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
 Construction d'une nouvelle section à 120 kV
 et remplacement d'un transformateur à 230-120 kV
 au poste de la Chaudière
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2018-051	Coût révisé	Écarts
Coûts de l'avant-projet	883,0	1 106,6	223,6
Sous-total	883,0	1 106,6	223,6
Coûts du projet			
Ingénierie, approvisionnement et construction	40 238,9	50 192,9	9 954,0
Client	3 256,9	3 344,0	87,1
Frais financiers	2 980,7	3 924,5	943,8
Sous-total	46 476,5	57 461,4	10 984,9
TOTAL	47 359,5	58 568,0	11 208,5

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même. Il réitère que le Projet vise à assurer la pérennité du poste de la Chaudière à 230-120-69 kV.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette